

Comment faire ajouter une nouvelle catégorie sur votre permis de conduire ?

Si vous avez obtenu une **nouvelle catégorie de permis de conduire**, vous devez **demander** le plus **rapidement** possible un **nouveau permis** qui intègre cette nouvelle catégorie.

En effet, le **certificat d'examen du permis de conduire (CEPC)**, obtenu après la réussite à l'épreuve pratique, **permet de conduire** uniquement pendant **4 mois** la nouvelle catégorie de véhicule.

La **demande de nouveau permis** se fait **en ligne** sur le site de l'ANTS .

Le **service en ligne** est accessible avec FranceConnect ou avec **vos identifiants ANTS**, en français uniquement. Si vous n'avez pas d'identifiants ANTS, il est proposé de créer un compte pour avoir un espace personnel sur le site de l'ANTS.

- Demander en ligne un permis de conduire à la suite de la réussite à un examen
Téléservice

Préparez les documents suivants en version **photographiée ou numérisée** :

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile

1 photo-signature numérique

Si vous n'avez pas accès à un service de photo et de signature numérique, il vous est proposé de remplir et d'envoyer par courrier un formulaire photo-signature (FPS) lors de la téléprocédure.

Permis de conduire actuel

Si vous avez moins de 21 ans et avez uniquement le permis AM, copie de l' ASSR de 2nd niveau ou de l' ASR , ou à défaut (en cas de perte par exemple) déclaration sur l'honneur – APPLICATION/PDF – 78.2 KB

Si nécessaire, avis médical (formulairecerfa n°14880)

Si nécessaire, attestation de suivi de la formation permettant de passer du permis A2 au permis A

Si nécessaire, diplôme ou attestation ou certificat ou titre professionnel constatant l'achèvement d'une formation de conducteur par route

Si nécessaire, engagement sur l'honneur à suivre la qualification initiale dénommée Fimo dans un délai inférieur à 1 an, ou attestation de FIMO (ajout des catégories D et DE par un candidat âgé de moins de 24 ans)

Documents relatifs à la journée défense et citoyenneté (JDC) si vous êtes français, âgé de 17 ans révolus à 25 ans non révolus (sauf si vous les avez déjà fournis lors de l'inscription à l'examen du permis). Il s'agit du certificat individuel de participation à la JDC, ou de l'attestation individuelle d'exemption, ou de l'attestation de situation vis-à-vis du service national, ou de l'attestation provisoire de situation vis-à-vis du service national

Si vous êtes étranger, justificatif de régularité du séjour ou, si vous êtes dispensé d'un titre de séjour, preuve de votre présence en France depuis au moins 6 mois (feuille de paie, quittance de loyer...).

Vous pouvez **suivre en ligne** sur le site de l'ANTS l'avancement de votre **demande de permis de conduire**.

- Suivre l'avancement d'une demande de permis de conduire
Téléservice

À noter

détruissez votre ancien permis de conduire **dès réception du nouveau**.



Transports

Comment décrypter le permis de conduire ?

• Symbole et nom de l'État qui a délivré le titre



PERMIS DE CONDUIRE RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1. Nom du titulaire
2. Prénom du titulaire
3. Date et lieu de naissance du titulaire
- 4a. Date de délivrance du titre 4.c Autorité de délivrance





- 4b. Date de fin de validité du titre
 5. Numéro du permis ou numéro NEPH
 7. Signature du titulaire

9. Catégories de permis

B1 FRA 13 AA 00026140101 RICHARD < SP7

Numéro de dossier (numéro NEPH)	Catégories de permis			Date de 1 ^{re} délivrance de chaque catégorie de permis	Date de fin de validité de chaque catégorie de permis	Codes restrictifs. Par exemple : 01.01 pour les lunettes
	9.	10.	11.	12.		
750104	AM					
100001	A1					
	A2					
	A	01.01.00				
	B1					
	B	01.01.00				
	C1					
	C					
	D1					
	D					
	BE					
	C1E					
	CE					
	D1E					
	DE					
13143F000004						
RF						
12.						

1. Nom 2. Prénom 3. Date et lieu de naissance 4a. Délivré le 4b. Expire le 4c. Délivré par 5. N° de permis 10. Depuis le 11. Jusqu'au 12. Codes

Service-Public.fr

Décrypter le permis de conduire © Service Public (DILA)

L'infographie explique quelles sont les informations indiquées sur le permis de conduire.

Recto du permis de conduire :

1. Nom du titulaire
2. Prénom du titulaire
3. Date et lieu de naissance du titulaire
- 4a. Date de délivrance du titre
- 4b. Date de fin de validité du titre
- 4c. Autorité de délivrance
5. Numéro du titre
7. Signature du titulaire
9. Catégories de permis

Légende non numérotée : symbole et nom de l'État qui a délivré le permis de conduire

Verso du permis :

- 9. Catégories de permis
 - 10. Date de 1^{re} délivrance de chaque catégorie de permis
 - 11. Date de fin de validité de chaque catégorie de permis
 - 12. Codes restrictifs. Par exemple : 01.01 pour les lunettes
- Légende non numérotée : Numéro de dossier (numéro NEPH)

Permis de conduire

Attestation et brevet de sécurité routière

Attestation de sécurité routière (ASR)

Attestation scolaire de sécurité routière (ASSR)

Brevet de sécurité routière (BSR), catégorie AM du permis de conduire

Permis moto

Permis A1 (permis 125 cm3)

Permis A2 (- de 35 kw)

Permis A (+ de 35 kw)

Permis B (voiture ou quadricycle lourd)

Apprentissage anticipé de la conduite à partir de 15 ans (AAC)

Conduite encadrée à partir de 16 ans

Conduite supervisée à partir de 18 ans

Permis B : voiture ou camionnette

Permis B en candidat libre

Permis B1 : quadricycle lourd à moteur

Permis BE : voiture avec remorque (voiture + remorque > 4250 kg)

Permis pour le transport de marchandises et de personnes

Permis C (+ de 3,5 t)

Permis CE (+ de 3,5 t avec remorque)

Permis C1 (entre 3,5 t et 7,5 t)

Permis C1E (entre 3,5 t et 7,5 t avec remorque)

Permis D (transport + de 8 passagers)

Permis DE (transport + 8 passagers avec remorque)

Permis D1 (transport de 16 passagers maximum)

Permis D1E (transport de 16 passagers maximum avec remorque)

Perte, vol ou détérioration du permis de conduire

Vol

Perte

Détérioration

Conduite et santé

Contrôle médical pour raisons de santé

Contrôle médical pour renouveler un permis professionnel

Conduite et handicap

Questions – Réponses

- Demande en ligne de permis de conduire : comment être aidé dans la démarche ?
- Le non respect d'une restriction du permis de conduire est-il sanctionné (port de lunettes, EAD...) ?
- Échec à l'examen du permis de conduire : peut-on contester les résultats ?
- Comment signaler une erreur sur votre permis de conduire ?

Toutes les questions réponses

Et aussi...

- Permis de conduire

Où s' informer ?

- Centre de Contact Citoyens – Permis de conduire

En ligne

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>

Formulaire de contact en ligne

Accès au [formulaire de contact](#)

Par téléphone

34 00 (numéro non surtaxé)

09 70 83 07 07 depuis l'Outre-Mer et l'étranger

Du lundi au vendredi de 9h à 17h.

- École de conduite labellisée (auto-école, association)
- Point d'accueil numérique

Services en ligne

- [Permis de conduire – Avis médical](#)
Formulaire
- [Demander en ligne un permis de conduire à la suite de la réussite à un examen](#)
Téléservice
- [Suivre l'avancement d'une demande de permis de conduire](#)
Téléservice

**Textes de
référence**

- [Arrêté du 20 avril 2012 fixant les conditions d'établissement, de délivrance et de validité du permis de conduire](#)



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00